CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS DES DOCTEURS VETERINAIRES ARINAL JULIEN, BOUVIER JULIEN, ROCHER CLEMENT

Clinique Vétérinaire des Acacias 23-25 avenue de la libération, 45000 ORLÉANS

www.vetacacias.com

Les présentes conditions peuvent vous être remises sous un format papier à l'accueil de la clinique ou peuvent être téléchargées sur notre site internet à l'adresse suivante : http://www.vetacacias.com

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

2) HORAIRE D'OUVERTURE HABITUEL ET CONDITION D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte au public du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, le samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Les consultations sont ouvertes au public uniquement sur rendez-vous 8h à 12h et de 14h à 19h du lundi au vendredi et de 8h à 12h et de 14h à 17h le samedi.

3) PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

Dr **ARINAL Julien**, vétérinaire associé Certificat fin études École Nationale Vétérinaire d'Alfort Diplômé de la faculté de Paris XII Val de Marne

Dr **BOUVIER Julien**, vétérinaire associé Certificat fin études École Nationale Vétérinaire d'Alfort Diplômé de la faculté de Paris XII Val de Marne Certifié Études Supérieures en Hématologie et Biochimie clinique animal

Dr **ROCHER Clément**, vétérinaire associé Diplôme fin études École Nationale Vétérinaire de Toulouse Diplômé de la faculté de de Toulouse III – Paul Sabatier Ancien Interne de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse Dr MAISONNEUVE Pierre, vétérinaire collaborateur libéral Diplômé de la faculté de médecine de Lyon Diplôme fin études École Nationale Vétérinaire de Lyon Certifié Études Supérieures en Ophtalmologie Vétérinaire (CES) Informatique Statistiques et Modélisation Médicale DIU de surface oculaire AEU microchirurgie expérimentale et clinique Lyon Ancien attaché de consultation ophtalmologie ENVL Capitaine vétérinaire de sécurité civile

Dr **BRIAND** Amaury, vétérinaire salarié
Certificat fin études École Nationale Vétérinaire d'Alfort
Diplômé de la faculté de Paris XII Val de Marne
Ancien interne de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort
DU de statistiques appliquées à recherche clinique (Université Pierre et Marie Curie, Paris)
Diplômé de l'European College of Veterinary Dermatology (ECVD)

Mme ALVES Sylvie, ASA, échelon 3 Mme BRAY Charlotte, ASA, échelon 3 Mme FONTAINE Mélanie, ASA, échelon 3 Mme GUERIN Marion, ASA, échelon 3 Mme GUINET Justine, ASA, échelon 3 Mme HININGER Cynthia, ASV, échelon 5

4) PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

- Consultations de médecine générale
- Consultations de médecine interne
- Consultations de cardiologie
- Consultations de dermatologie
- Consultations de gastro-entérologie
- Consultations d'endocrinologie
- Consultations d'ophtalmologie
- Consultations d'orthopédie
- Consultations d'oncologie
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique et ostéo-articulaire
- Chirurgie neurologique
- Chirurgie thoracique
- Chirurgie ophtalmologique
- Analyses sanguines : Effectuées par nos soins sur le matériel suivant : Laboratoire complet Idexx (Procyte, Catalyst Dx, UA, Snap Dx).

Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du Client.

• Anesthésies générales selon différents protocoles choisis en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal.

Surveillance de l'anesthésie par monitoring cardiaque (NIHON KOHDEN Bedside Monitor BSM-2301K) et oxymètrie-capnographie (Novametrix)

• Imagerie médicale :

Réalisation de radiographies : générateur Evolut X/FP Digital Radiography Medex Loncin SA, développement numérique sur capteur plan au sélénium (une copie des images radiographiques vous sera délivrée sur simple demande par email).

Échographie, doppler, doppler couleur, appareil Easoate MylabX8 VET (une copie des images échographiques vous sera délivrée sur simple demande par email).

- Délivrance de médicaments : Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire.
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

5) SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

La surveillance du réveil des animaux hospitalisés de jour est réalisée par nos soins et par les auxiliaires de santé vétérinaire qualifiées.

La surveillance des animaux hospitalisés pour une période longue est réalisée par nos soins. Sauf cas particulier, il n'y a pas de surveillance des animaux hospitalisés en dehors des heures d'ouverture. Le dimanche et les jours fériés, un vétérinaire passe autant que nécessaire pour assurer les soins des animaux hospitalisés.

6) PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

Afin d'assurer, en dehors de nos horaires d'ouverture, un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec plusieurs cabinets et cliniques vétérinaires de la région orléanaise. Ces derniers sont regroupés au sein d'un service unique de prise en charge des urgences nommé SOS-vétérinaire animal de compagnie.

Une convention a été signée entre les différents acteurs de cet accord.

7) ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- NAC

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non cités ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rentes et la faune sauvage, en cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à : liste et coordonnées des établissements de soins sur demande.

8) RISQUE THERAPEUTIQUE RISQUE ANESTHESIQUE RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le Client. Cette information se fera verbalement dans

le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins.

Le comportement agressif d'un patient nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le Client propriétaire ou délégué, de la nécessité d'utiliser une contention particulière, une sédation ou une anesthésie générale pour des raisons de sécurité.

L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le Client propriétaire ou son délégué.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

9) CONTRAT DE SOINS CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins et d'une estimation tarifaire. Ce dernier apportera au Client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé. L'estimation tarifaire des soins est susceptible d'évoluer en fonction de l'état de l'animal et de son évolution au cours de son hospitalisation. Le Client sera averti de tout changement dans l'évolution tarifaire des soins apportés.

10) DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès du patient, nous pouvons si la législation le permet et si le Client le souhaite restituer le corps à des fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société ESTHIMA l'incinération du corps de l'animal avec ou sans restitution des cendres. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le Client.

Les frais d'incinération sont à la charge du Client

11) ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure répondant aux critères de détention d'un chien de première et deuxième catégorie. Le recours à l'article 8 sera éventuellement présenté au propriétaire.

12) ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Les animaux errants seront acceptés et les premiers soins d'urgence dispensés si nécessaire. En cas d'échec d'une recherche des propriétaires l'animal sera dirigé vers les services de fourrière de l'agglomération Orléanaise.

13) CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente et consultables à l'adresse suivante : www.vetacacias.com

L'ensemble des tarifs est à la disposition du Client sur simple demande en salle d'attente.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, analyse de laboratoire et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au Client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du Client.

14) MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au Client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le Vétérinaire et le Client par le biais de service bancaire.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, lors de chirurgie ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments ne peuvent être remboursés.

Un paiement en 3 ou 4 fois (PnF) est disponible par l'intermédiaire de notre partenaire financier sous réserve d'acceptation par ce dernier.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le Vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement par devant le procureur de la république.

En cas de litige à caractère déontologique le Client peut s'adresser au conseil Régional de l'ordre des vétérinaires de la région centre : cro.centre@veterinaire.fr

15) RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

MMA, 7 rue neuve de l'hôtel de ville 37500 CHINON

16) LOI « INFORMATIQUE LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Drs ARINAL Julien, BOUVIER Julien et ROCHER Clément.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Politique de confidentialité

La clinique vétérinaire des Acacias dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits.

Dans le cadre d'un suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires vétérinaires, avec votre accord.

Lors de l'identification d'un patient par radiofréquence, certaines de vos données sont transférées au fichier national d'identification, tel que prévu par les articles D212-63, D212-66 et D212-68 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Les informations qui vous sont demandées font l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la clinique vétérinaire des Acacias ont accès à ce fichier.

Tous les vétérinaires sont tenus au respect du secret professionnel dans les conditions établies par la loi (article R242-33 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Tous les salariés non vétérinaires sont également tenus au secret professionnel (article 17 de la Convention collective nationale des cabinets et cliniques vétérinaires du 5 juillet 1995. Etendue par arrêté du 16 janvier 1996 JORF 24 janvier 1996).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, à la portabilité et à la limitation du traitement des informations vous concernant, en en effectuant la demande auprès d'un responsable du fichier, le Docteur vétérinaire ARINAL, BOUVIER ou ROCHER*.

*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifié en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés Et

Liment Rocrita

*Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)

Mis à jour à ORLEANS, le 23/03/2023